

Ligsdorf

BULLETIN MUNICIPAL - HIVER 2024



Le mot du Maire

Mesdames, messieurs,
chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements et projets qui témoignent de l'engagement de notre commune et de la solidarité qui unit nos habitants. Il me revient aujourd'hui de revenir sur les moments forts de l'année écoulée et de remercier toutes celles et ceux qui, par leur implication, ont contribué à faire de Ligsdorf un lieu où il fait bon vivre.

En début d'année, nous avons eu le plaisir de retrouver nos aînés lors du traditionnel repas des seniors. Ce moment de convivialité a été l'occasion de célébrer ensemble nos anciens, de leur témoigner notre reconnaissance et d'échanger dans la joie et la bonne humeur. Je tiens à remercier chaleureusement les adjoints et conseillers municipaux qui ont permis la réussite de cette belle rencontre.

La première Fête de l'Été, organisée grâce à l'impulsion de nos Sapeurs-Pompiers et des membres de l'Association de Gestion de la Salle, a été un véritable succès. Cette fête a renforcé les liens entre les habitants et a mis en valeur notre esprit de solidarité et de partage. Je tiens à remercier particulièrement les pompiers pour leur participation active, notamment en présentant les gestes de premiers secours, une initiative qui a été appréciée de tous.

Cette année, bon nombre de bénévoles de notre commune ont également pris part à la Journée Elsassputz, une initiative régionale de nettoyage les bas-côtés de nos routes, ainsi qu'à la Journée Citoyenne. Cette dernière a permis la réalisation d'un projet important pour les enfants de notre commune : la construction d'un nouvel abribus, une belle réussite grâce à l'implication de nos retraités sous l'égide de Maurice et de tous les bénévoles. Leur travail et leur engagement témoignent de l'esprit de solidarité et de bénévolat qui caractérise Ligsdorf. La majorité du bois nécessaire à la construction a été mis à disposition par un membre du conseil municipal. Merci à lui.

Par ailleurs, nous avons pu vendre la maison Anna, un bâtiment de caractère au centre de notre village qui nécessite une importante rénovation. Ce projet entrepris par un jeune s'inscrit dans notre volonté de préserver notre patrimoine alsacien et de maintenir la beauté de nos maisons alsaciennes.

L'année à venir sera également marquée par plusieurs projets importants pour le futur de notre commune. Parmi ceux-ci, l'adressage des maisons et des rues, qui permettra aux secours d'avoir les données de localisations exactes en cas d'interventions et l'aménagement du carrefour central pour garantir la sécurité de tous.

Grand merci à tous les habitants qui participent activement à la vie de notre commune. C'est grâce à chacun d'entre vous que nous pouvons faire avancer Ligsdorf dans le respect de nos traditions, tout en apportant des améliorations concrètes pour le bien-être de tous.

Je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 2025.

Votre Maire, Doris Brugger



Compte rendu des conseils municipaux

Séance du Lundi 18 Décembre 2023

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien (à partir du point n°10), KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

La lecture du compte-rendu du 17 Octobre 2023 ne soulevant aucune objection, il est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

3. Zone d'accélération des Energies renouvelables

Dans le cadre de l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes identifient les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Mme Le Maire présente une carte de la commune sur laquelle sont identifiées les différentes zones prioritaires à l'installation de ce type projet.

Dans le cadre d'une concertation du public, les administrés peuvent venir consulter cette carte et nous faire part de leurs suggestions et remarques.

Lors d'un prochain conseil municipal, ces zones seront validées dans une délibération.

4. Droit de préemption d'une parcelle boisée

Dans un courrier du 28 Novembre 2023 la SAFER GRAND EST nous informe être bénéficiaire d'une promesse de vente portant sur une propriété comportant des parcelles classées au cadastre en nature de bois et forêt, cadastrée Section B Parcelle 444 Heulmaettlin 6.94 ares, et dont la commune est propriétaire contiguë.

Le Maire dispose d'un droit de préemption en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie inférieure à quatre hectares.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents de renoncer au droit de préemption de la parcelle boisée cadastrée section B parcelle 444.

5. Prix du bois d'affouage pour 2024

Afin de se maintenir dans les prix du marché et couvrir les frais, Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le prix et sur le nombre de stères proposés en affouage pour 2024.

Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents de fixer la commande de bois d'affouage à dix stères par foyer.

Le conseil municipal délibère et décide, de fixer le prix de vente du stère d'affouage pour 2024 à 60 euros sans application de la TVA par

Voix contre : 3 / Abstention : 0 / Voix pour : 7

Le conseil municipal délibère et décide, de fixer le prix du stère de vente pour stère hors affouage à 70 euros auquel s'appliquera la TVA en plus.

Voix contre : 0 / Abstention : 1 / Voix pour : 9

6. ONF- Etat d'assiette

Mme Le Maire et M David BLIND, Adjoint, présente l'état d'assiette pour 2025 envoyé par M KUGLER, technicien de l'ONF. Il fait état des coupes qui seront martelées cet hiver et exploitées en 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents

l'état d'assiette 2025 qui prévoit le martelage des parcelles 2a, 20i et 23r

7. Vente de terrain

Ce point est ajourné. De plus amples informations devront être apportées.

8. Permissionnaire de la chasse

En date du 19 octobre 2023 M Jean-Paul WICKY, locataire de la chasse nous a remis copie d'un courrier adressé à l'un de ses permissionnaires lui notifiant son exclusion.

Après lecture de la lettre par Mme Le Maire, les membres du conseil municipal présents ont pris connaissance de cette décision.

9. Convention d'occupation d'un terrain communal pour la cabane de chasse

Vu la demande formulée par Monsieur Jean-Paul WICKY, locataire de la chasse communale de LIGSDORF pour l'occupation de la cabane de chasse.

Le conseil municipal, après, délibération, décide, à l'unanimité des membres présents :

De louer la parcelle communale à titre gratuit ; D'accorder la concession d'implantation d'une cabane de chasse en forêt communale du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ; De confier la rédaction de l'acte à l'ONF et précise que les frais de dossier restent à la charge du pétitionnaire, Monsieur Jean-Paul WICKY, locataire de la chasse.

10. Désignation des membres représentants des brigades vertes

Lors du dernier Comité Syndical du 24 octobre 2023, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres ont été adoptés et il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du comité Syndical des Brigades Vertes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents de désigner M Raymond HENGY, membre titulaire et M Nicolas KAUFFMANN, membre suppléant.

Compte rendu des conseils municipaux

11. Octroi des subventions 2024

Pour l'année 2024 Mme Le Maire propose d'octroyer une subvention aux organismes suivants

Association française des sclérosés en plaque AFSEP / 50 Euro

- APAMAD / 128 Euros
- APALIB / 326 Euros
- Association des amis de LUPPACH / 200 Euros
- Association mieux vivre à Saint Morand / 100 Euros
- Association PART AGE Seppois Le Bas et Waldighoffen / 200 Euros
- CARITAS 150 Euros
- Chiens guides d'aveugles / 50 Euros
- Prévention routière / 50 Euros
- Associations les pattes de nos cœurs / 200 Euros
- Resto du cœurs / 200 Euros
- Union départementale des sapeurs-pompiers / 200 Euros

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents d'octroyer ces montants aux différents organismes.

12. Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire a été instaurée pour les agents territoriaux en position d'activité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents dans les conditions fixées par la présente délibération, d'accorder la prime aux deux agents de la commune.

13. Approbation du rapport annuel 2022 sur le prix et qualité du service de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement, eau potable et déchets de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets. Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal

Séance du Vendredi 2 Février 2024

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Absente excusée : HENGY Martine

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023

La lecture du compte-rendu du 18 Décembre 2023 ne soulevant aucune objection, il est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets.

14. Divers

Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie

- PC DOTTI Maximilien : Construction d'une terrasse sur pilotis : dossier en cours d'instruction
- DP TEXEIRA Jorge : Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture : Avis favorable
- DP RUESTSCH Hélène : Ravalement de façade : Avis favorable
- DP WOLL Frédéric : Remplacement de fenêtres : Avis favorable
- DP KAUFMANN Nicolas : Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture : Avis favorable
- DP MEHLEN Franck : Création de velux, installation d'un escalier et installation d'un abri de jardin : Dossier irrecevable
- La vente de la maison située au 38, rue principale est en cours.
- Un administré nous a informé, à plusieurs reprises, que son voisin avait l'habitude de jeter des débris sur un talus propriété de la commune. Mme Le Maire a demandé aux Brigades Vertes de passer régulièrement sur les lieux afin de constater les dégâts.
- M Maxime WALTER nous a fait part de son intérêt pour une parcelle communale. Les membres du conseil municipal n'émettent pas d'objection à cette demande. Des éléments complémentaires ainsi qu'une estimation de prix seront présentés lors du prochain conseil municipal.
- Suite à notre réponse concernant nos craintes par rapport aux nuisances sonores engendrées par l'agrandissement et la rénovation du stand de tir, M SCHLACHTER, président de l'Association Tir Sportif Ligsdorf propose de nous rencontrer pour exposer les différentes possibilités existantes afin de réduire le bruit.
- Mme Le Maire indique que pour 2024 la Base Adresse Nationale devra être à mise jour. Cette base sera transmise aux services de secours. Pour cela il sera impératif de dénommer l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies.

Acquisition de parcelle

Afin de préserver la largeur du trottoir et de la chaussée situées au 40 rue Principale, la commune a proposé de racheter une partie du terrain dans la rue des Tuileries au prix de 240.00 euros auxquels s'ajoutent les frais de géomètre.

Aux fins de la publication au livre foncier, les parcelles achetées par la commune sont cadastrées :

Section 6 Parcelle 192/165 d'une surface de 0.11 are.

Compte rendu des conseils municipaux

Section 6 Parcelle 193/164 d'une surface de 0.01 are.
Le Conseil Municipal délibère et valide, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de ces parcelles.

Achat d'un terrain

Monsieur HEINIS Gérard propriétaire de la parcelle cadastrée Section 1 Parcelle 133 souhaite vendre son bien. Il propose à la commune d'en faire l'acquisition.

Après avoir entendu les explications de Madame Le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents, de donner une suite favorable à la proposition de M HEINIS. Le conseil municipal charge Mme Le Maire de prendre contact avec le propriétaire afin de connaître le prix de vente.

Zone d'accélération des énergies renouvelables

La loi relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 vise à planifier le déploiement des énergies renouvelables sur les territoires. Elle permet aux élus d'identifier les zones prioritaires à l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable) afin d'en planifier le développement sur la commune.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a organisé une concertation publique selon les modalités suivantes : communication à la population du projet par affichage et par l'application alerte et information

- Cette concertation a donné les résultats suivants : Cinq retours

Le territoire de la commune comprend une aire classée « Natura 2000 » dans la zone « Jura Alsacien ».

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- solaire thermique : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- solaire photovoltaïque sur bâtiment : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- solaire photovoltaïque sur ombrières : totalité de la zone urbanisée et de la zone urbanisable
- solaire photovoltaïque au sol : pas dans la zone urbanisée mais possibilité sur un terrain artificialisé.
- pour l'éolien : néant (incompatibilité en raison des vastes zones classées « Natura 2000 »)
- méthanisation agricole: La seule exploitation agricole de polyculture a indiqué être intéressée par l'éventualité d'installer un petit méthaniseur.
- méthanisation non agricole : néant
- hydroélectricité : aucun lieu favorable sur le ban communal
- géothermie profonde: aucun lieu favorable sur le ban communal
- géothermie de minime importance : uniquement sur une partie de la zone urbanisée et de la zone urbanisable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal demande, à l'unanimité des membres présents, le classement des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

Demande de subvention

La banque alimentaire et un groupement de trois associations (qui organisent un voyage mémoriel) ont présenté une demande de subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner une suite favorable à ces demandes. La commune apporte déjà son soutien à CARITAS et aux Restos du Cœur.

Dispositif de signalement

L'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que la mise en œuvre du dispositif de signalement est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
 - PC MEHLEN Franck : Installation d'une tonnelle démontable en tube acier : dossier en cours d'instruction
 - DP MEHLEN Franck : Création de velux et installation d'un escalier : Avis favorable
- Concernant le budget 2024 à préparer, Mme Le Maire demande aux membres du conseil municipal de faire le point sur les travaux à prévoir dans la commune.
- Un important projet est en cours d'étude pour sécuriser le carrefour central, au niveau de l'église, pour lequel une demande de subvention a été déposée auprès de la CeA. M KAUFFMANN pose le problème du réaménagement du carrefour qui est très onéreux et propose que seuls des feux soient mis en place. Cette solution ne peut être envisagée, une largeur de trottoir devant être respectée permettant le passage des piétons et l'implantation des feux.
- Les tabourets siphon et les regards ont été nettoyés.
- Les adresses doivent être conformes d'ici le mois de juin. Un devis a été signé avec La Poste qui se chargera de cette mission.
- Un plan communal de sauvegarde doit être élaboré. David BLIND, Sébastien HENGY, Yolande RITTY et Raymond HENGY proposent de faire partie du groupe de travail.
- Mme Le Maire propose de refaire une journée Elsassputz et la date retenue est le 16 mars le matin.
- La prochaine journée citoyenne aura lieu en septembre, la date sera définie plus tard.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 février et Mme Le Maire propose de confectionner des schankala pour accompagner le café.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 20h15.

Compte rendu des conseils municipaux

Séance du Mardi 9 Avril 2024

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, SCHOFFIT Paul

Absents excusés : ANTONY Thomas a transmis un pouvoir à M BLIND David, MULLER Noël

Mme Le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée Délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour, transmis en date du 26 mars 2024, concernant l'approbation des permissionnaires de la chasse.

Les membres présents et/ou représentés donnent leur accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour (point N°11)

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Février 2024

La lecture du compte-rendu du 2 Février 2024 ne soulevant aucune objection, il est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

3. Approbation du Compte Financier Unique

Vu la présentation du Compte Financier Unique de la commune **Considérant** que le Compte Financier Unique 2023 a été validé par le trésorier

Hors de la présence de Mme BRUGGER, Maire,

Le conseil municipal vote et approuve, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, le Compte Financier Unique 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	378 931.73 €	88 193.09 €
DÉPENSES	-380 733.34 €	-74 440.12 €
RÉSULTATS 2023	-1 801.61 €	13 752.97 €
AFFECTATION RÉSULTAT N-1	128 433.69 €	-28 966.44 €
RESTES À RÉALISER N-1		-8 300.00 €
TOTAL	126 632.08 €	-23 513.47 €

4. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante:

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 103 118.61 € au compte R 002

Affectation de déficit d'investissement de 15 213.47 € au compte R001

Excédent de fonctionnement capitalisé de 23 513.47 € au compte R1068

5. Vote des taux des impôts directs locaux

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.40 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.09 %

- taxe d'habitation : 13.61 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6. Vote du budget 2024

Délibération 6/0424

La commission des finances s'est réunie le mardi 5 mars 2024. Mme Le MAIRE présente le budget 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	479 680.93 €	479 680.93 €
Section d'investissement	103 713.47 €	103 713.47 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
→ **APPROUVE**, le budget 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes

→ **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

7. Approbation du tableau des effectifs

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Décide de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 10 avril 2024 et **Dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Compte rendu des conseils municipaux

Tableau des effectifs

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Catégorie C / Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire	28h/semaine TNC	1	1
Technique	Technique	Catégorie C / Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Ouvrier communal	28h/semaine TNC	1	1

8. Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité - part communale - TICFE-C.

Substitution de la commune de LIGSDORF par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

9. Approbation du devis des travaux et des coupes de l'ONF pour 2024

M KUGLER, technicien de l'ONF, a fait parvenir le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Travaux patrimoniaux :

Travaux de maintenance – parcellaire / 1 750 Euros HT

Travaux sylvicoles / 5 080 Euros HT

Travaux d'infrastructure / 2 270 Euros HT

Honoraires pour les travaux patrimoniaux / 1 014 Euros HT

Soit un montant total de / 10 114 Euros HT

Travaux d'exploitation :

Abattage, débardage et façonnage de 1780 M³

Honoraires pour les travaux d'exploitation / 5 340 Euros HT

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer les devis. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

10. Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, la proposition de Madame Le maire et :

DECIDE d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne

11. Approbation des permissionnaires de la chasse

Monsieur WICKY Jean-Paul, adjudicataire de la chasse communale, a transmis, après avis favorable de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C) du 22 septembre 2023, la demande d'inscription des permissionnaires de la chasse:

M. BRUGGER Philippe 49 rue du Moulin 68480 LIGSDORF de nationalité Française

M. GOLLING Roland 19 rue des Lilas 68480 OLTINGUE de nationalité Française

M. NACHBAUR Alain 35 rue de Ferrette 68480 SONDRSDORF de nationalité Française

M. SUTTER Hans GASSACKERWEG 75 4402 FRENKENDORF de nationalité Suisse

M. KATHREIN Johann Hauptstrasse 122 4147 BASEL de nationalité Suisse

M. UICKER Peter Baslerstrasse 324 4123 ALLSCHWILL de nationalité Suisse

M. HENNET André rue du Cornat 17 2830 COURRENDLIN de nationalité Suisse

M. FORSTNER Michael Bangertenweg 460 4252 BÄRSCHWILL de nationalité Suisse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, la liste des permissionnaires de la chasse mentionnée ci-dessus.

12. Divers

• Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie

- DP MEHLEN Franck : Installation d'une tonnelle démontable en tube acier : dossier classé sans suite

- DP WEBER Sébastien : Installation d'une piscine enterrée : avis favorable

• Les coussins lyonnais installés dans la Rue de Raedersdorf provoquent des tremblements sur une habitation lors du passage de véhicules lourds. Ces installations devront être démolies et la mise en place d'un nouveau dispositif est en cours de réflexion.

Compte rendu des conseils municipaux

- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2026.
- Notre village se situe à nouveau sur le parcours officiel du Tour Alsace 2024. Les cyclistes traverseront notre commune le jeudi 25 juillet 2024.

La journée citoyenne aura lieu le samedi 21 septembre

Séance du Mardi 25 Juin 2024

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Mme Le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée Délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'approbation de la charte NATURA 2000. Les membres présents donnent leur accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour (point N°4).

Madame Martine FOLZER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Intervention de Mme Rachel MANDAGLIO de la Communauté de Communes Sundgau pour présenter la charte NATURA 2000

Le réseau de sites NATURA 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique des espèces et des habitats sur le territoire de l'Union Européenne. Sa mission est de concilier l'activité humaine avec la faune et la flore à travers une charte.

Des zones, validées par le ministère de l'environnement, ont ainsi été déterminées en fonction des espèces et des milieux. Le Jura Alsacien compte 55 espèces (faune et flore) et 13 milieux (forêt, verger, lisière etc...).

La charte NATURA 2000 est un outil de protection et de préservation de la qualité des différents milieux. Elle ouvre droit à une exemption de taxe foncière pour les adhérents pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Les particuliers dont les parcelles sont classées NATURA 2000 peuvent également signer cette charte.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Avril 2024

La lecture du compte-rendu du 9 Avril 2024 ne soulevant aucune objection, il est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

4. Approbation de la charte NATURA 2000

Mme Le Maire expose qu'une partie de la forêt de Ligsdorf est classée Natura 2000 et PEFC puisqu'elle s'est engagée à valoriser ce patrimoine tout en respectant les espèces qui s'y trouvent.

La charte NATURA 2000 du Jura Alsacien est une charte de bonne pratique ouvrant droit à une exemption de taxe foncière pour les adhérents pour une durée de 5 ans, renouvelable.

L'adhérent doit respecter des engagements dans la gestion des milieux forestiers, les lisières, les milieux humides. Ces pratiques sont proches de celles déjà mises en place par le

2024. Différents ateliers seront à nouveau proposés dont la construction d'un abri bus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h25

forestier de la commune.

Mme Le Maire propose de signer cette charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la signature de cette charte.

5. Approbation de la nomination du Garde-Chasse

Mme Le Maire informe le conseil municipal que M. WICKY Jean-Paul, locataire du lot de chasse unique de la commune de Ligsdorf, lui a fait parvenir un courrier dans lequel il demande le renouvellement d'agrément de son garde-chasse, M. Michel FROEHLI.

Il précise que la Fédération de chasse du Haut-Rhin, en date du 28 mai 2024, a émis un avis favorable à cette demande de renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable à la demande de renouvellement d'agrément de garde-chasse particulier au nom de Michel FROEHLI.

- Autorise Mme Le Maire à signer tout document à intervenir.

6. Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2024 les membres ont délibéré en faveur de l'acquisition, par la commune, de la parcelle de Monsieur HENIS Gérard.

Ce dernier, propriétaire de la parcelle cadastrée Section 1 Parcelle 133 d'une surface de 36.91 ares, souhaite céder son bien à la commune pour l'euro symbolique.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents,

D'émettre un avis favorable à l'acquisition du bien cadastré S1 Parcelle 133 à l'euro symbolique ;

D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

7. Divers

• Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie

- PC WICKY Jean-Paul : Démolition et construction d'une cabane de chasse : avis favorable

• Le centre de gestion 68 propose aux collectivités d'adhérer à une convention de participation pour la prévoyance de leurs agents à partir de janvier 2025. Une participation financière

Compte rendu des conseils municipaux

de l'employeur sera obligatoire pour chaque agent qui souhaite adhérer au dispositif, le montant minimum étant de 7 euros par mois et par agent. Le montant proposé par l'assemblée délibérante sera soumis au comité technique pour approbation et fera ensuite l'objet d'une délibération.

- Lors de la réunion de début juin, l'équipe de LA POSTE en charge de notre dossier adressage, a présenté le diagnostic de notre commune et relevé l'ensemble des rues présentant des incohérences au niveau de l'adresse. Mme Le Maire rappelle l'importance d'adresses à jour et bien référencées permettant, notamment, aux habitants d'être secourus plus rapidement. Un groupe de travail composé du maire et des adjoints fera le point sur les modifications éventuelles à apporter.

- Mme Le Maire présente les différents chantiers prévus lors de la prochaine journée citoyenne qui aura lieu le 21 septembre 2024. Il y aura par exemple la construction d'un abribus, des travaux de peinture et réfections etc... Comme chaque année différents groupes de travail seront composés.

- La Collectivité Européenne d'Alsace, dans un courrier du 21 juin 2024, nous confirme sa participation financière pour notre projet d'aménagement du carrefour central.

- Notre village se situe sur le parcours officiel du Tour Alsace 2024. Les cyclistes traverseront la commune le jeudi 25 juillet 2024 à partir de 15h00.

- En date du 24 avril 2024 nous avons été destinataire d'un courrier du défenseur des droits au sujet d'un remaniement cadastral engagé en 2000 par un administré. Mme Le Maire a pris contact avec le défenseur des droits afin de convenir d'un rendez-vous pour échanger avec lui sur ce sujet.

- Le Conseil Municipal décide de ne pas prévoir de sortie pour les aînés cette année mais d'agréer le repas, organisé au printemps, d'une animation.

Séance du Mardi 29 Octobre 2024

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël

Absent excusé : SCHOFFIT Paul

Madame Martine HENGY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Juin 2024

La lecture du compte-rendu du 25 Juin 2024 ne soulevant aucune objection, il est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

3. Demande de renouvellement de concession d'un terrain

Monsieur MEISTER Bernard demande le renouvellement de la convention de concession du terrain cadastrée section 7 parcelle 107

Hors de la présence de Mme MEISTER et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- de renouveler à titre précaire et révocable la concession de terrain pour une durée de neuf ans à compter du 1er janvier 2025 pour un montant de 150 euros par an et d'autoriser Mme Le Maire à produire et signer le nouveau contrat.

4. Demande d'acquisition d'une parcelle communale

Monsieur Maxime WALTER souhaite faire l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section A parcelle 1301 d'une superficie de 1.6119 hectare. L'intérêt de Monsieur WALTER pour ce bien avait déjà été évoqué en point divers lors du conseil municipal du 18 décembre 2023 et aucune objection n'avait été émise.

Monsieur David BLIND présente une estimation, basée sur la valeur du terrain et du bois, qui s'élève à 15 000 euros.

Hors de la présence de Mme Josiane MEISTER, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents

- d'émettre un avis favorable à la vente de cette parcelle

au profit de M Maxime WALTER au prix de 15 000 euros et d'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents y afférents.

5. Prix du bois d'affouage pour 2025

Afin de maintenir un prix stable pour le bois d'affouage en 2025, Mme Le Maire propose d'appliquer les mêmes modalités que pour 2024 à savoir :

60 euros le stère d'affouage sans application de la TVA dans la limite d'une commande de 10 stères.

70 euros le stère hors affouage, auxquels s'ajouteront la TVA. Les membres du Conseil Municipal délibèrent et décident, à l'unanimité des membres présents d'appliquer les mêmes tarifs qu'en 2024.

6. Prix des cavurnes

Les cavurnes sont des petits caveaux destinés à recevoir des urnes funéraires. La commune en dispose dans son cimetière et propose l'achat de concessions pour une durée de 15 ans. Madame Le Maire propose des concessions aux tarifs suivants :

Cavurne pour une durée de 15 ans : 400 euros

Renouvellement : 200 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver les tarifs proposés.

7. Adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance proposée par le CDG68 et participation de la collectivité au financement de la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 impose aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Compte rendu des conseils municipaux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de fixer le montant de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 €/mois à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et souscrite auprès de Relyens, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an.

Article 3 : d'autoriser Mme Le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

8. Convention de répartition et des charges d'entretien des routes départementales en agglomération Délibération 8/1024

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de conclure une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'entretien des routes départementales en agglomération.

Plus précisément, cette convention aura pour objet de définir les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagement, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des routes départementales (RD), en traversée d'agglomération.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité des membres présents

- Approuve les termes de la convention pour l'entretien des routes départementales en agglomération
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

9. Approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau

Il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité. Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sundgau.

10. Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et qualité du service de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement, eau potable et déchets de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets. Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, de l'eau potable et des déchets.

11. Divers

• Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie

- DP Mairie : Construction d'un abribus : avis favorable
- DP M SCHMIDLIN Christian : Installation de deux abris de jardin et changement d'aspect de la terrasse : avis favorable
- DP M RAMONDOT Martin : Réfection de la toiture : avis favorable
- DP VD Services pour M SCHMITT Christophe : pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable
- DP M WALTER Maxime : Réfection du bardage en bois et réalisation d'un muret de soutènement : avis favorable
- DP Mme TEIXEIRA Edith : Modification d'ouverture sur la façade ouest et pose d'un bardage : avis favorable
- PC M JALMAIN Philippe : construction d'un bâtiment en bois à usage d'atelier : avis favorable
- PC Modificatif M HAUGER Lucas : modification de façades de l'habitation et du garage : avis favorable
- PC M SCHLICKLIN Benjamin : extension du bâti pour création d'une chambre parentale : avis favorable
- PC M HENGY Sébastien : Remplacement d'un toit terrasse plat par une extension de bâti et un toit à deux pans : avis favorable

• Le traditionnel repas des aînés est prévu le dimanche 9 mars 2025.

• Le dossier concernant la dénomination et la numérotation des voies est en phase de finalisation. Les habitants seront conviés à une réunion d'information.

• En date du 17 octobre 2023, M SCHLACHTER, président de l'association Tir Sportif Ligsdorf nous avait fait part de son projet de rénovation et de modernisation du stand de tir. Inquiet des nuisances sonores qui pourraient être engendrées, nous avons pris contact avec la commune de Sierentz qui détient également un stand de tir. Nous avons été invités à visiter leur infrastructure même si celle-ci ne dispose pas d'une capacité de tir à 100 mètres.

Repas des aînés 2024

Nos aînés étaient nombreux à répondre présent à l'invitation de Mme Le Maire, le dimanche 18 Février.



Rappel à la population



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et Vendredi de 14H00 à 19H00
Numéro de téléphone : 03 89 40 42 05
Adresse mail : mairie.ligsdorf@orange.fr

DÉCHETS VERTS

JUSQU' AU 31 MARS 2025 / Samedi de 13H00 à 17H00
DU 1^{er} avril AU 30 OCTOBRE 2025 /
Mercredi de 13H00 à 19H00 - Samedi de 13H00 à 19H00
à partir du 1^{er} NOVEMBRE 2025 / Samedi de 13H00 à 17H00



Il est rappelé que seule la dépose de branchages, gazon, feuilles est autorisée.
Les planches et autres matériaux en bois doivent être déposés en déchetterie.

Divagation Canine

La loi impose aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes de leur animal dans les espaces publics.

Pour le respect de notre environnement à tous, merci de penser à ramasser les déjections et de ne pas laisser trainer les sachets.



Suivez l'actualité de LIGSDORF en temps réel avec l'application ILLIWAP.

Evènements, réunions ; fêtes de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité etc...
Recevez toutes les informations

L'occupation du domaine public à titre privé, même provisoirement, n'est pas autorisée.

Matinée ELSASSPUTZ du SAMEDI 16 MARS 2024

Comme à leur habitude et malgré la météo changeante de ce samedi 16 mars 2024, la municipalité et une trentaine de bénévoles de 4 à 82 ans, réunis par petits groupes, ont sillonné les rues du ban communal pour les débarrasser de leurs déchets. La récolte fut à nouveau fructueuse : cannettes alu, bouteilles, plastiques, pneus, parasol...

Un grand MERCI à tous les participants qui se sont retrouvés, en fin de matinée, autour d'une verre de l'amitié.



Les sourires sur les visages des volontaires témoignent de l'impact positif de cette matinée.

Journée Citoyenne



Journée Citoyenne

Une initiative réussie pour notre commune !

Ce samedi 21 septembre 2024, la commune a vibré au rythme de la journée citoyenne. Cet événement, organisé par notre collectivité, a rassemblé pas moins de 40 volontaires autour de projets visant à améliorer notre environnement commun.

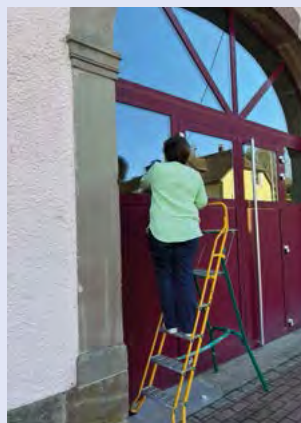
L'un des projets phares de cette journée a été la création d'un abri bus destiné aux élèves du village. Réalisé en bois, cet abri offre désormais un espace sécurisé et abrité aux enfants qui attendent le bus chaque matin.

Grâce à la collaboration et à l'engagement de tous, cet abri a été construit en un temps record.

D'autres ateliers ont été mis en place à travers le village : peinture, débroussaillage, désherbage, nettoyage. Toutes ces activités ont permis d'embellir notre espace public. La matinée s'est conclue autour d'un repas collectif où tous les participants ont pu se détendre et partager un moment de convivialité.

La journée citoyenne a été un véritable succès, démontrant une fois de plus l'importance de l'engagement local. Les retours des participants ont été extrêmement positifs.

Nous les remercions chaleureusement pour leur dévouement et leur enthousiasme.



Les sapeurs pompiers



Le Centre de Première Intervention en quelques chiffres :

- 7 Sapeurs-Pompiers
- 3 Jeunes Sapeurs-Pompiers
- 10 interventions (contre 20 en 2023) dont :
 - Feu dans une maison d'habitation
 - Feu de cheminée
 - Secours à personne
 - Nid de guêpes
- 350 heures de formation (pour l'ensemble du personnel)

Le 22 juin 2024 s'est déroulée notre première fête de l'été, organisée conjointement avec l'association de gestion de la salle communale. Cette fête a été l'occasion d'initier la population aux gestes de premiers secours, et ceci dans la bonne humeur.

Cette fête ayant rencontré un franc succès, nous envisageons de réitérer, et sous le même format, cet évènement. Nous vous attendons donc nombreux courant juin 2025.

Grace aux généreux dons perçus par la vente des calendriers fin 2023, le Centre de Première Intervention a pu s'équiper en petit matériel d'intervention, à savoir : Scie sabre, projecteur, sangles à cliquet, thermomètre,... MERCI à vous !

L'indéfectible soutien de la Municipalité a permis, quant à lui, de financer l'achat d'une Motopompe d'épuisement et d'un outil polyvalent de forçement. MERCI à vous !

Nous vous remercions par avance de votre accueil chaleureux et de votre grande générosité lors de notre traditionnelle distribution de notre calendrier.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année et nous vous envoyons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de succès pour 2025.

Georges et Stéphan

L'appel aux volontaires reste ouvert !

Aussi, et pour rappel, si vous avez plus de 16 ans, que vous souhaitez participer à l'activité opérationnelle, à l'issue d'une formation aussi complète que passionnante, alors n'attendez plus pour vous engager et contactez la mairie **par téléphone 03 89 40 42 05** ou par **mail : mairie.ligsdorf@orange.fr** pour tout complément d'information.

Pour les plus jeunes, entre 11 ans et 16 ans, une formation de « Jeune Sapeur-Pompier » existe et est dispensée par le Centre de Secours d'Oltingue.

Chorale Ste Cécile de Ligsdorf



Tout au long de cette année 2024 nous avons animé seuls ou avec d'autres chorales les temps forts liturgiques, dans notre village mais également à Bendorf, Sondersdorf, Winkel, Raedersdorf et Kiffis.

Pour n'en citer que quelques-uns :

- la messe des malades très chaleureuse et émouvante. Elle a été organisée le lundi de Pentecôte dans la salle des fêtes de Ligsdorf et a rassemblé des fidèles de tous les villages de nos communautés de paroisses.
- fin juin, la fête patronale à Kiffis avec l'inauguration de l'orgue, totalement rénové.

Nous avons spécialement apprécié l'accompagnement de Philippe Jalmain à la flute et Philippe Brugger à l'orgue ainsi que le soutien vocal de Laura et Benedikt, notre couple de choristes de Ligsdorf.

- en juillet un 10^e anniversaire de mariage, événement assez rare à l'église pour être souligné.
- en septembre messe de la rentrée à Winkel avec la participation d'une cinquantaine d'enfants.
- début novembre, la messe de St Hubert au son des cors de chasse, moment privilégié des chasseurs.
- les funérailles de Mme Juliette Stehlin en avril et de M. Marcel Schmitt en septembre.

Telle est la vocation des chorales Ste Cécile : être au service de tous, dans les moments de bonheur et de peine.

Enfin en cette fin d'année, veuillez accepter nos vœux les plus chaleureux pour une année 2025 que nous vous souhaitons exceptionnellement bonne pour vous et vos familles.

Renée Stehlin, Présidente

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise de LIGSDORF

En cette période festive les membres du Conseil de Fabrique vous adressent leurs plus chaleureuses salutations de Noël.



La grande cloche centenaire, fondue et installé en 1924, symbole fidèle à la mémoire de Jeanne d'Arc, veille sur notre communauté en ponctuant le passage des heures.

*Merci à Monsieur Régis TROCHEIRE
« famille de Lucie et Arthur HEINIS »
pour cette photo*

Afin de commémorer cet événement, elle a sonné le 3 novembre lors de la St Hubert, et le 11 novembre à 11h00 à l'occasion de la fête de l'armistice de 1918.

Notre traditionnel repas paroissial a remporté un grand succès !

Un immense merci à toutes les personnes présentes, pour leur enthousiasme et leur soutien.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude pour vos généreux dons.

N'oublions pas de remercier, pour leur aide précieuse, tous les bénévoles qui, par leur dévouement, ont su créer un véritable moment de partage et de convivialité.

Bonne année 2025 à vous et à tous ceux qui vous sont chers. Que cette année soit remplie de joie, de chaleur et d'unité pour chacun de vous.

La présidente
Marie-Claude HENGY



Association de tir

Que s'est-il passé en 2024 à l'Association de Tir Sportif Ligsdorf ?

Notre association compte, à ce jour, 29 membres actifs licenciés auprès de la Fédération Française de Tir. Quatre d'entre nous disposent de la formation CAC « Capacité à Accueillir et Conseiller » et certains commencent à participer à des concours de tir dont les résultats sont encourageants.



Afin de pouvoir représenter notre club, nous avons créé des tee-shirts et casquettes, et avec l'accord de Mme le Maire, nous avons utilisé l'emblème de la commune de Ligsdorf.

L'an passé, le gouvernement a mis en place le système EDEN « Espace Dématérialisé d'Enregistrement National » qui recense de manière dématérialisée l'ensemble des informations et documents de chaque tireur. Cette année, le SIA « Système Informatisé des Armes » a été instauré. Ce site gère, enregistre et suit toutes les armes soumises à traçabilité (armes soumises à autorisation ou à déclaration).

La mairie de Ligsdorf étant propriétaire du terrain, nous lui avons présenté un projet de modification de l'actuel pas de tir 100 mètres. Ce projet consistait à agrandir le bâtiment actuel et à améliorer l'insonorisation pour limiter les nuisances sonores. Le projet a été présenté à l'équipe municipale qui n'a

pas émis d'avis favorable mais nous a demandé d'effectuer des essais d'insonorisation sur le bâtiment actuel. La situation financière du club ne nous permet malheureusement pas d'investir dans des solutions provisoires et avons donc mis le projet en suspens.

Tout au long de l'année, l'ensemble des membres œuvre à l'entretien du stand et ses abords.

Nous avons d'ailleurs acquis une nouvelle tondeuse autoportée d'occasion. Grâce aux actions de nos membres, nous pouvons pratiquer le tir dans un bel environnement et accéder en toute sécurité aux différents pas de tir, à savoir :

- Pas de tir 10 m pour l'initiation et le tir aux armes à plomb.
- Pas de tir 25 m pour les armes de poing
- Pas de tir 50 m pour les carabines 22LR
- Pas de tir 100 m pour les armes longues.

Le stand est ouvert toute l'année : + de mi-avril à mi-octobre - le 1er et dernier samedi de chaque mois de 14h à 16 h

- le dimanche de 9h30 à 11h30
- le mercredi de 17h30 à 19h

L'année 2024 se termine pour nous sur l'envie de trouver des solutions quant à la réduction des nuisances sonores et espérons pouvoir vous les présenter dans le prochain bulletin.

En attendant, l'ensemble des membres de l'ATSL se joint à nous pour vous remercier de nous permettre de pratiquer ce sport qui nous passionne tant et nous vous souhaitons de tout cœur, une année 2025 placée sous le signe de la joie, du bonheur, de la réussite et surtout d'une bonne santé.

Le Comité Directeur

L'amicale des donneurs de sang de Ligsdorf



L'amicale des donneurs de sang de Ligsdorf

L'année 2024 se termine, les années se déposent avec douceur, les unes sur les autres comme des flocons de neige. A toutes et tous ceux qui seront fidèles dans leur générosité qu'ils soient remerciés d'avance.

Il n'y aura plus de collecte à Ligsdorf mais cela n'empêche pas de donner du sang. L'Amicale des donneurs de sang, vous souhaite le meilleur pour l'année 2025.

Le Président : Stehlin Roland



Association de gestion de la Salle des Fêtes de Ligsdorf

Chers habitants et habitantes de Ligsdorf,

Tout d'abord, toute l'équipe de l'AGSFL tient à vous remercier : vous avez répondu à notre appel de 2023 ! En effet, en 2024, la salle a été régulièrement louée pour des fêtes de familles de Ligsdorf mais aussi de l'extérieur, et même de villages du Jura Suisse. Le « bouche-à-oreille » a fonctionné!!! Nous avons été complimentés pour la qualité de la salle et de ses équipements. Les traiteurs et autres prestataires qui y ont travaillé nous font également de la publicité.

En dehors de l'utilisation par des particuliers, l'occupation de la salle pour des activités sportives par All' in Sport a débuté en septembre mais a été interrompue faute de participants. Le corps des Sapeurs-Pompiers de Ligsdorf a utilisé la salle pour le sport et pour des formations.

Les communautés de paroisses y viennent pour préparer les couronnes

de l'Avent, les Rameaux. Le lundi de Pentecôte, une messe des malades suivie d'un goûter a été organisée par la communauté de paroisse du Pays des Sources et du Haut Sundgau. Différentes associations utilisent gratuitement la salle comme le Conseil de Fabrique de Ligsdorf ou l'Association de Parents d'Elèves de Ferrette.

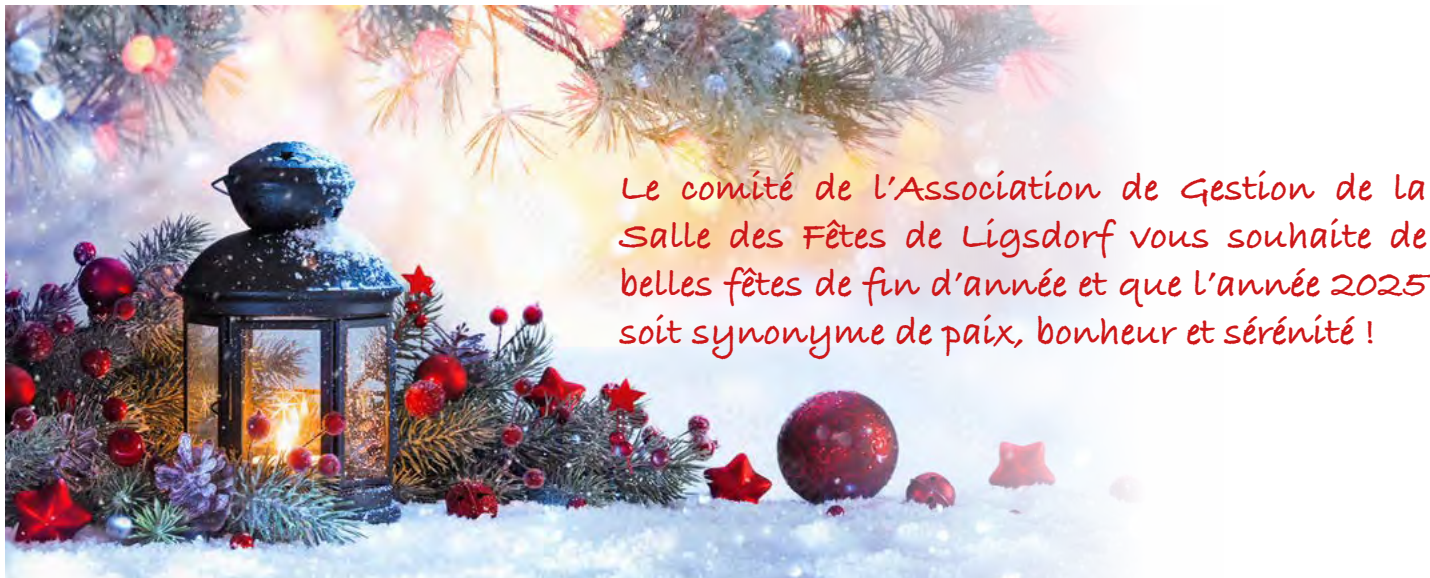
En coopération avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers nous avons organisé notre première fête d'été le 22 juin qui a eu un beau succès grâce aux animations sur les gestes de premier secours et à la soirée conviviale avec grillades et tartes flambées. Vous avez été nombreux à y participer et nous projetons de reconduire cet événement en 2025.

Lors de la journée citoyenne du 21 septembre, nettoyage à fond de la salle et pose de cimaises qui permettent

la décoration des murs. Nous avons complété la vaisselle et le matériel de la salle. Nos dépenses sont cependant réduites car notre objectif à plus long terme est de remplacer les chaises actuelles.

Merci à l'équipe municipale, à Martine la secrétaire de mairie et Frédéric l'ouvrier communal pour leur soutien et leur aide précieuse aussi bien pour l'entretien de la salle que pour son utilisation.

Nos projets pour 2025 resteront axés sur la promotion de la salle des fêtes, sur l'organisation d'animations et de temps forts. Que le voisinage de la salle ne s'inquiète pas : nous limiterons son utilisation si nécessaire pour préserver votre tranquillité.



Pour les réservations ou simplement pour nous contacter, merci de faire un mail ou appeler Martine ou Ghislaine :
Courriel : agsfl68480@gmail.com Téléphone : 06 71 80 36 49 Martine / 06 52 34 55 70

Description : grande salle d'une capacité légale de 140 personnes (120 places assises à table) chauffée, avec parquet de danse et ouverture possible sur la pelouse du stade à la belle saison, cuisine de collectivité moderne entièrement équipée avec chambre froide et vaisselle complète.	
Tarifs de location	En raison de l'augmentation des dépenses énergétiques, nous avons prévu d'augmenter nos tarifs de location à compter du 01.01.2025. Un tarif préférentiel sera toujours prévu pour les habitants de Ligsdorf.
Forfait consommation électrique/ chauffage	La diffusion des nouveaux tarifs se fera via l'application Illiwap ou bien directement par téléphone.
Forfait obsèques : 50 €	